

La Commission européenne enquête sur les marchés commerciaux des carnivores domestiques

28 août 2014

C'est une étude de grande ampleur que la Commission européenne (Direction Générale Santé et protection du consommateur) effectue actuellement sur les pratiques commerciales relatives aux chiens et chats domestiques sur le territoire de l'Union. Douze États membres y sont associés sur la base de l'importance de leurs populations de chats et chiens, et des flux commerciaux : France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Pologne, Hongrie, Roumanie, Suède et Slovaquie.

L'objectif de cette enquête, qui concerne essentiellement les éleveurs, professionnels ou amateurs, et les revendeurs, est de vérifier le respect des conditions de bien-être animal et de prévenir les risques pour la santé publique ou animale. Les conclusions sont attendues en 2015.

Source : Commission européenne [<http://sancodogandcat.izs.it/limesurvey/w/p/index.html> – ce lien n'est plus valide]